# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 5 AVRIL 1877.

50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-GÉRANTS.

NOUVELLE-ORLÉANS. JEUDI MATIN, 5 AVRIL.


### VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Maisons et des Encanteurs, rue Royale, 31 [illegible] terrains dans les rues Bacchus, Cadix, Valence et Apollon, 21 lots et parties d'îlots dans le Sixième District.

Par A. Mattè, Levy & Co., au No 34 de la rue des Magasins—habillements de printemps et d'été, lingerie, chapeaux, malles, parapluies, etc.

Par Vincent & Co., aux Nos. 22 et 24 de la rue de la Douane—marchandises sèches domestiques et américaines, bonneterie, etc.

Par O. Valeton, sur la levée, en face du marché français—sel.

Par D. E. Murphy & Son, au magasin 108 rue Poydras—vieux whisky Bourbon.

Whisky.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Murphy & Son.

### SPECTACLES.

Jeudi, 5 Avril 1877.

Académie—Sikes, the Showman.
Alcazar—[illegible] opérettes, etc.

## Le dernier Etat martyr.

Des onze Etats du Sud frappés par les odieuses lois de reconstruction, la Louisiane et la Caroline du Sud étaient ceux qui avaient le plus souffert du régime de spoliation, d'humiliation et d'oppression établi dans la section vaincue par des aventuriers sous le couvert des baïonnettes fédérales. Il leur était réservé de rester les dernières assujetties à ce vasselage ruineux.

La Caroline du Sud vient, enfin, de voir régler son différend gouvernemental après cinq mois d'attente et d'anxiété. Sa chevaleresque population blanche qui a tant souffert, peut, maintenant, relever la tête et se réjouir, car la main de fer du pouvoir militaire fédéral va cesser de peser sur elle. L'ordre de retirer les troupes est signé et envoyé et le 10 avril, à midi, l'élu des Caroliniens, le noble Hampton, ne trouvera plus de résistance à son autorité.

Nous félicitons cordialement les habitants de la Caroline du Sud de la solution heureuse qui consacre leur affranchissement, et nous le faisons avec d'autant plus de satisfaction que cette solution nous paraît forcément entraîner un résultat analogue pour notre propre Etat.

La Louisiane sera le dernier des Etats martyrs à reconquérir sa liberté. Elle a été plus éprouvée que les autres parce que chaque fois qu'elle a réussi à briser sa chaîne, la main impitoyable du pouvoir fédéral les a rivées de nouveau. Tandis que la Géorgie, le Texas, l'Arkansas, le Mississippi, l'Alabama pouvaient se débarrasser de leurs spoliateurs sans que l'autorité fédérale s'y opposât d'une façon effective, cette même autorité s'acharnait par une sorte de prédilection fatale sur la malheureuse Louisiane et la replaçait sous le joug comme s'il eût existé un intérêt puissant à l'écraser davantage et à compléter sa ruine.

Mais le martyre de la Louisiane touche à sa fin. Il n'est plus permis d'en douter aujourd'hui. L'affranchissement de ce noble Etat, si cruellement persécuté par la haine persistante du président Grant, suivra de près celui de la Caroline du Sud.

Si les Caroliniens ont élu Hampton par onze cents voix de majorité, les Louisianais ont donné au brave et sympathique Nicholls plus de 8000 voix de majorité, et ils n'ont pas moins de droits que leurs frères à exiger le maintien de l'élu de leur choix.

Dans cette lutte finale pour faire disparaître les derniers vestiges de ce régime de reconstruction qui restera comme une tache ineffaçable sur le renom du parti vainqueur et qui a été à la fois une faute et un crime politique, quels contrastes et quels enseignements présente la comparaison qui s'établit forcément entre les champions des deux partis!

D'un côté, Nicholls et Hampton, deux héros, l'incarnation de l'honnêteté et de l'honneur, types de dévouement et de loyauté, représentant toutes les forces vives de la société révoltées contre la corruption la plus éhontée; de l'autre, Packard et Chamberlain, qui sont, non les défenseurs de convictions politiques, ni les promoteurs d'idées neuves ou généreuses et dont les intentions feraient excuser les erreurs, mais simplement les chefs d'une petite coterie d'ambitieux désireux de se perpétuer au pouvoir pour continuer à exploiter la crédulité d'une population noire ignorante et à tirer profit de la soumission des blancs, imposée par les baïonnettes fédérales.

Ce dernier et double duel entre l'honnêteté et l'intelligence, d'une part, et la rapacité doublée de ruse, de l'autre, terminera d'une façon caractéristique le long et pénible conflit politique et social qui a ajouté de si cruels fardeaux aux calamités dont la guerre de sécession avait affligé les populations blanches du Sud.

Chamberlain est vaincu et Packard va l'être et ce mois ne se passera pas sans que l'ombre même de toute résistance aux gouvernements de Hampton et de Nicholls ait cessé à la Nouvelle-Orléans aussi bien qu'à Columbia.

La Louisiane, rendue à elle-même, pourra respirer et ses fils n'auront plus qu'à se mettre à l'œuvre avec confiance pour tirer parti des ressources qu'offrent le sol et le climat dont la Providence a doté leur Etat et qui doivent en faire en quelques années de paix et d'harmonie, l'un des plus prospères de l'Union.

## Les instructions de la Commission.

C'était une tâche difficile que celle dont était chargé M. Evarts : rédiger des instructions, moins pour servir de guide à la Commission envoyée en Louisiane, que pour colorer de prétextes plus ou moins plausibles l'envoi de cette Commission. Si les commissaires n'avaient pour se guider que le verbiage amphigourique que nous avons eu tant de peine à traduire, ils ne sauraient guère comment procéder. Mais il est clair que les instructions ont été rédigées plutôt à l'adresse du public républicain du Nord que pour servir de règle à la Commission, et cette préoccupation se retrouve dans l'intention que M. Evarts exprime au nom du Président, de faire publier le rapport de la Commission aussitôt qu'il lui parviendra.

Ce qui reste de la lecture de ces instructions, c'est que, quelque soit le résultat des efforts que fera la commission, au moyen de la persuasion, pour arriver à ce qu'il n'y ait plus qu'un seul gouvernement reconnu par le peuple, ou, subsidiairement, à ce qu'il ne subsiste plus qu'une seule législature, c'est qu'il est positivement déclaré que

"Un examen attentif des conditions dont l'existence, d'après la constitution et les lois des Etats-Unis, peut seule permettre une intervention militaire, pour la protection d'un Etat contre la violence, a convaincu le Président que l'emploi de cette autorité pour déterminer ou influencer le règlement des disputes, dans un Etat, doit être évité avec le plus grand soin."

Enfin, bien qu'aucun terme ne soit fixé à la mission de la commission, Mr Evarts déclare que

"Le Président est, néanmoins, extrêmement anxieux de pouvoir aussitôt qu'il pourra le faire sûrement [illegible] à l'apparence d'une intervention militaire dans les affaires domestiques de la Louisiane."

Si nous rapprochons ces deux passages des instructions des termes de la lettre adressée par le Président Hayes au Secrétaire de la guerre et de la décision qu'il a prise de retirer les troupes de la Maison d'Etat de Columbia, nous ne pouvons que forcément arriver à la conclusion que la même décision sera prise en ce qui concerne la Louisiane. La véritable cause de l'envoi d'une commission est de préparer les esprits à cette solution, de la faciliter peut-être ou d'en amortir l'effet.

## Le sort inévitable de Packard.

Le principal organe du parti républicain dans l'Union, le New York Times, s'exprime ainsi sur le sort qui attend Packard:

[illegible]

UNE DÉCISION INTÉRESSANTE POUR LE COMMERCE.—Nous trouvons dans le Telegram, de Toronto, une décision qui intéresse les commerçants car elle prononce sur une question de responsabilité qui avait été regardée comme très délicate. Voici le compte-rendu que donne notre confrère canadien:

[illegible]

### MEETING DU PEUPLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Nous appelons l'attention de tous ceux qui désirent voir l'harmonie rétablie dans l'Etat et la Louisiane libre et heureuse sur l'annonce relative au mass-meeting qui doit avoir lieu demain. Chacun doit se faire un devoir de contribuer à rendre la manifestation aussi grandiose et aussi imposante que possible.

LE STEAMER HANNOVER.—Par une dépêche du câble reçue par MM. Ed. F. Stockmeyer & Cie, nous apprenons que le steamer Hannover est parti de la Havane mercredi dans l'après-midi et qu'il sera dû ici samedi matin.

—Nous avons reçu de M. Harrington, libraire, rue du Canal 118, la réponse d'Ariel à ses contradicteurs sur la question de la création et du déluge.

VINS—M. Edmond Dubois, No 35 rue Decatur, a reçu de Bordeaux par le navire Zefiro un grand envoi de vins rouges et blancs, en barriques et en caisses. Nous appelons sur cet envoi l'attention du commerce de détail, des propriétaires d'hôtels et de restaurants, ainsi que des familles.

VIN ROUGE—[illegible], seul agent pour cette ville, des vins rouges St-Macaire, de la marque Paul Clermont, de Bordeaux, vient d'en recevoir par le navire Zefiro, et en attend 200 barriques par les navires Humboldt et Comtesse Duchatel. Voir l'annonce.

HUÉES POUR BISMARCK.—Berlin. 14 mars, 9 h. matin—La séance du Parlement allemand d'hier a été marquée par un incident des plus graves. Un député [illegible] est monté à la tribune pour demander qui avait autorisé le directeur général des postes à faire emprisonner un journaliste de Posen, qui s'était refusé à la saisie des lettres du cardinal Ledochowski.

Le vice-chancelier Hofmann répondit que le prince-chancelier n'avait eu connaissance de cet incident que par l'interpellation qui venait d'être adressée au gouvernement.

Aussitôt, M. Kolb, député catholique, se levant, a déclaré cette assertion mensongère, puisque le fait avait été l'objet d'une interpellation au Landtag.

Le vice-chancelier a répondu que c'était comme chancelier de l'Empire que M. de Bismarck n'en avait jamais eu connaissance.

Cette déclaration a été accueillie par des huées, des sifflets, des cris de toutes sortes, qui ont forcé le président à se couvrir.

A la reprise de la séance, le directeur général des postes est venu déclarer au Parlement que la mesure prise était justifiée par les lois en vigueur.

(Correspondance universelle.)

L'AFFAIRE DES FAUX BILLETS DE BANQUE.—L'affaire des faux billets de Banque, dont nous avons parlé il y a quelques temps, est terminée,—en ce qui concerne Paris, du moins.

Tous les membres de la famille Servais, compromis dans l'affaire et arrêtés à Paris, ont été envoyés à Reims où aura lieu le procès.

Le plus jeune des deux frères Servais, celui qui était devenu fou, a recouvré la raison. C'est un beau garçon de vingt-sept ans, imprimeur, dessinateur et photographe; la cheville ouvrière de la fabrique de faux.

L'affaire est instruite par le parquet de Reims, parce que c'est là qu'étaient la pierre, la presse, le dépôt de billets fabriqués et la principale émission. A Paris, il n'y a eu qu'une tentative d'émission qui a avorté, grâce, dit le Figaro, à la vigilance de la police.

—La retraite de M. Renouard, procureur général de la Cour de cassation, n'est plus que l'affaire de quelques jours.

Son successeur sera M. Bédarrides, premier avocat général.

M. Bédarrides, orateur distingué, appartient à la religion israélite.

M. Renouard avait été arraché de son siège lors du coup d'Etat de 1851. [illegible]

—Il résulte d'un travail fait par la [illegible]

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

### PÉTITION POUR CHANGEMENT DE JURIDICTION.

Dubuclet contre Monoure.

John Ray, avocat d'Antoine Dubuclet, a déposé hier à la Cour de District une pétition à l'effet d'obtenir le transfert de l'affaire de Monoure contre Dubuclet à la Cour de Circuit des Etats-Unis.

La pétition dit qu'Antoine Dubuclet [illegible] dans son instance, allègue que lui Monoure a été dûment élu trésorier et qu'il a droit à la place.

Le pétitionnaire dit, en outre, qu'il est homme de couleur et que par la constitution de l'Etat il a droit à la franchise électorale et à l'élection et qu'il possède également tous les droits civils dont tout citoyen peut jouir.

Il allègue qu'il y a eu une grande intimidation à l'élection où il était candidat et que le Bureau des Retours a agi légalement en rejetant le vote de plusieurs paroisses [illegible]

Le pétitionnaire dit en outre que [illegible]

Le juge Rightor a ordonné que notification soit faite aux avocats de Monoure, et que le rule soit fixé pour être jugé.

### Injonction.

Le nouveau bureau des administrateurs de l'hôpital de charité composé de: [illegible], W. W. Howe, [illegible] Nugent, Dr. A. C. Holt, Dr. Beyer, Ferd. Marks et M. H. Logan, a demandé à la 5e Cour de District un writ d'injonction contre [illegible].

La pétition allègue que M. Bonzano refuse de remettre le bureau et l'administration de l'hôpital de charité au bureau régulièrement nommé. Le writ a été accordé.

### Injonction contre la compagnie du chemin de fer de Mobile.

Dans l'affaire de Henry Hillerman contre la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas, une injonction perpétuelle a été émise par le juge Woods. [illegible]

### C'est plus fort qu'elles.

[illegible]

### Contestation pour la place de [illegible].

[illegible]

### L'enquête du coroner renvoyée.

[illegible]

### Union des propriétaires.

[illegible]

### Organisation du bureau des Ecoles Publiques.

[illegible]

### Voleurs.

[illegible]

### Un lamentable accident.

[illegible]

## Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 4 avril 1877.

[illegible]

### CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

[illegible]

Messieurs Lyons, d'[illegible], [illegible] d'Orléans, [illegible] McGehee et Ryland, d'Ouest Feliciana, et Kernochan, de Plaquemines, font observer qu'en rejetant ces amendements le bill sera également rejeté, ce qui mettrait aussitôt la compensation de ces collecteurs de taxes à 5 pour cent au lieu de un et un et demi pour cent dans un cas, et deux et demi pour cent dans l'autre cas.

L'arrivée des sénateurs interrompt les débats.

### SÉANCE DES DEUX CHAMBRES.

Les [illegible] dans le [illegible] d'un [illegible]

Le nom de l'honorable E. John Ellis est retiré.

Le vote est comme suit :

| | Sénat. | Chambre. | Total. |
|---|---|---|---|
| Jonas | 3 | [illegible] | [illegible] |
| Gibson | 5 | 13 | 18 |
| J. D Hill | 11 | [illegible] | [illegible] |
| E. Crane | 1 | 1 | [illegible] |
| Jas Lewis | 0 | 1 | 1 |
| D. F. Kenner | 0 | 2 | 2 |
| E. C. Billings | [illegible] | 1 | 2 |
| | 20 | 70 | 90 |

Pas d'élection. Les sénateurs se retirent et la Chambre reprend sa séance régulière.

Les amendements du Sénat au bill du Revenu, en ce qui regarde les émoluments des percepteurs de taxes du second District et du quatrième District de la paroisse d'Orléans, sont pris en considération.

[illegible]

### RAPPORTS DE COMITÉS.

[illegible]

## MASS MEETING!

GRANDE ASSEMBLÉE DES CITOYENS!

Place Lafayette.

[illegible]

SOUPER, LE 7 AVRIL.

[illegible]


AVIS. AUX MARCHANDS

Groceries et autres.

[illegible]

EDMOND DUBOIS

U. MARINONI

Au Drapeau Français.

A VENDRE. BELLE SEMENCE DE RIZ.

AURORA "LAGER BEER"

DR. W. G. COUDEN,

GRANULES ET TEINTURE DE SYLPHIUM CYRENAICUM

Spécialités Françaises.

E. J. RIVET,

PAUL SAUVE,

OUVERTURE

VÊTEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ POUR HOMMES, JEUNES GENS, JEUNES GARÇONS ET ENFANTS.

VÊTEMENTS ÉLÉGANTS ET A LA MODE A BON MARCHÉ

Représentant une valeur de $70,000,

VENANT D'ÊTRE REÇUS

Par Steamers et Chemins de Fer AU MAGASIN DE

C. LAZARD & CO.

213, 215 ET 217 RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE (Près Dumaine.)

Pour être vendus tout de suite AUX Prix les plus Bas.

PAS DE HUMBUG!

VENEZ VOIR NOTRE STOCK.

DES PRIX Extraordinairement Bas.

NOUVEAUX MAGASINS 213, 215 et 217 Vieille-Levée

Convaincra tout Acheteur.

TOUTES NOS MARCHANDISES SONT MARQUÉES EN CHIFFRES ORDINAIRES ET VENDUES A UN PRIX INVARIABLE.

Printemps et Eté de 1877.

Mme J. VILLIO,

206 RUE DE CHARTRES 206

PEINTURE—PORTRAITS.

Avis.

Avis spécial.

H. R. PICCALUGA.

PROGRÈS. E. GABAUD

LES PIANOS PLEYEL

PLEYEL, WOLFF & CO.,

LE VERITABLE OLD RELIABLE PIPER-HEIDSIECK.

A VENDRE PARTOUT.

CHAS. E. KELLS

Docteur H. SAUVE, Hot Springs Arkansas,

L'Amérique!

Aux Planteurs et aux Fermiers

Farine de Graines de Coton,

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.